

1. Intitulé du certificat

**« Accompagner le public dans l'appropriation des outils et usages numériques »
(MEDIANUM), associé au métier de médiateur numérique**

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

"Steun het publiek bij de toe-eigening van digitale tools en toepassingen" (MEDIANUM), verbonden aan het beroep van digitaal bemiddelaar

„Unterstützung der Öffentlichkeit bei der Aneignung digitaler Werkzeuge und Nutzungen“ (MEDIANUM), mit dem Beruf des digitalen Mediators verbunden

"Support the public in the appropriation of digital tools and uses" (MEDIANUM), associated with the profession of digital mediator

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Recevoir, informer et orienter le public

- Informer le public sur les modalités de fonctionnement et les activités du service
- Identifier les attentes d'un public diversifié, ses problématiques, besoins et contraintes pour lui proposer des activités adaptées
- Renseigner et assister le public sur l'usage des logiciels/applications, matériels et services en ligne
- Rediriger, si nécessaire, le public vers d'autres organismes publics, sociaux ou de formation

Construire et mettre en pratique un programme d'animations et d'activités pédagogiques

- Identifier les besoins et attentes du public
- Scénariser et construire les activités d'éducation aux médias et à l'information
- Concevoir des contenus, des supports d'activités et des livrables
- Organiser et conduire les activités d'animation dans un but de sensibilisation et/ou d'autonomisation
- Évaluer les ateliers et/ou les acquis des participants
- Planifier l'agenda des activités

Contribuer à la gestion technique de base des équipements numériques

- Installer, paramétrer et ranger les équipements numériques (ordinateurs, périphériques, bornes, etc.)
- Veiller au respect des standards de sécurité (antivirus, pare-feu, etc.)
- Maîtriser les différents standards de connectivité

Maîtriser et actualiser la connaissance des outils numériques pour les actions et opérations courantes

- Appliquer les concepts fondamentaux du numérique et respecter son cadre légal (déontologie, protection des données, RGPD, etc.)
- Utiliser des logiciels/applications bureautiques
- Utiliser des outils de création de contenu multimédia (vidéo, son, image, texte, etc.)
- Appliquer la sauvegarde des données
- Utiliser les logiciels/applications, solutions et outils liés aux activités (services en ligne, réseaux sociaux, messagerie, etc.)
- Assurer une veille informative, pédagogique et technologique sur les usages numériques (Intelligence Artificielle, télétravail, écoresponsabilité, etc.)

S'insérer dans un réseau partenarial

- Entretenir et/ou proposer des partenariats avec les associations et organisations locales, ainsi qu'avec les services publics locaux
- Collaborer avec les acteurs sociaux
- Participer à des activités fédératrices et des projets communs autour du numérique

Participer à l'évaluation régulière du dispositif

- Procéder à une analyse qualitative et quantitative permanente de l'activité
- Mettre en place des mesures adaptatives correctrices
- Élaborer des propositions d'évolution du projet

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le médiateur numérique accueille, initie, forme et accompagne le public, notamment éloigné du numérique, dans l'appropriation des usages du numérique et des technologies de l'information. Il recherche l'acquisition de ces usages et l'autonomisation des citoyens dans un usage critique et responsable. Il ne limite pas son activité au seul accompagnement technologique, mais aussi pédagogique et humain.

Il exerce ses fonctions dans des structures publiques ou privées dédiées à la sensibilisation au numérique et à son appropriation, ainsi que dans les organismes assurant des activités socio-éducatives et culturelles.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat**Nom et statut de l'organisme certificateur**

Consortium de validation des compétences, service public
Rue de Stalle 67
1180 Bruxelles
Belgique
Tel : 00.32.2.371.74.40
www.validationdescompetences.be

Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur

Les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale

Niveau du certificat

Niveau 4 du CFC

Système de notation / conditions d'octroi

Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.

Accès au niveau suivant d'éducation/de formation

§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la

Accords internationaux

prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100%	La durée de l'épreuve de validation est de 3h
Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
www.europass.eu www.validationdescompetences.be		